

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des finances / Planification financière et services-conseils	<b>No SD</b> SD-2023-5863
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de modifier ou maintenir l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er mai 2023 au 31 décembre 2024	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts		
<b>Actions :</b> BUDGET  <p style="text-align: center;"> <b>Demande d'achat :</b> Non  <b>CT requis :</b> Non  <b>Années du PTI :</b> 2023-2024         </p>		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  <p>La Ville ayant procédé à des embauches d'employés permanents au programme triennal d'immobilisations (PTI), ces employés avaient originellement été affectés à des programmes et à un financement précis jusqu'au 30 avril 2023. Par conséquent, l'imputation à un nouveau programme et à un financement ou le maintien de l'imputation doivent maintenant être déterminés et les crédits engagés, pour la période allant du 1er mai 2023 au 31 décembre 2024.</p> <p>Ainsi, à partir du 1er mai 2023, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024, ces employés permanents seront imputés aux programmes et aux sources de financement énumérés dans le document joint au présent sommaire décisionnel.</p>		
<b>IMPACTS MAJEURS</b>  NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b>  <p>Les crédits seront engagés pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024. Par la suite, un sommaire décisionnel sera produit annuellement pour confirmer l'imputation de chacune des ressources, ainsi que les sources de financement associées.</p> <p>Le coût total de l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er mai 2023 au 31 décembre 2024 est estimé à 4 798 120 \$. Les financements utilisés seront:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le règlement L-12737-F pour un montant de 195 300 \$</li> <li>- Le règlement L-12900-F pour un montant de 745 700 \$</li> <li>- Le règlement L-12902-F pour un montant de 215 500 \$</li> <li>- Les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations pour un montant de 647 700 \$</li> <li>- La réserve financière pour le service de l'eau pour un montant de 2 993 920 \$</li> </ul> <p>De plus, il y a de la disponibilité aux programmes 50-10401, 50-10407, 50-10411, 54-10530, 54-10531, 56-10402, 56-10403, 56-10404 et 56-10601 pour absorber ces dépenses en 2023 et 2024.</p>		
<b>CULTURE</b>  NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>  NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b>  NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des finances / Planification financière et services-conseils	<b>No SD</b> SD-2023-5863
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil de modifier ou maintenir l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er mai 2023 au 31 décembre 2024, soit:</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12737-F un montant de 195 300 \$ sur un terme de 10 ans;</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12900-F un montant de 745 700 \$ sur un terme de 10 ans;</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12902-F un montant de 215 500 \$ sur un terme de 5 ans;</p> <p>d'autoriser des crédits au montant de 647 700 \$ pour assurer le financement des salaires et bénéfices sociaux et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations;</p> <p>d'autoriser des crédits au montant de 2 993 920 \$ pour assurer le financement des salaires et bénéfices sociaux et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.</p>		